L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Chemin Général, de la Préfecture et de la Trésorerie Municipale

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. SAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 26 AVRIL 1838

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

"Résolu que le Sénatde l'Etat de la Louisiane, approuve les nominations opérées par le Gouverneur A. B. Roman, et qu'il prend un plaisir et une satisfaction de pouvoir, le souverain des territoires du Sud."

"Résolu que le président du Sénat soit invité à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans de 3 février 1835.

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane qu'il approuve la conduite du gouvernement de l'Etat, par l'ex-gouverneur A. B. Roman, et qu'il exprime de la sagesse et la fermeté, et par un zèle infatigable et intelligent pour le service public; son dans l'exécution des lois et à monter fidèle, et aussi les grandes et importantes nominations qu'il a faites, et la vastitude immobilité et un grand égard nous en ont rendu de l'Etat, et qu'il se rente avec une entière approbation de cette Chambre pour sa conduite si belle, et avec leur estime et regard personnels."

"Résolu que l'auteur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.

POUR LE SÉNAT DE LA LOUISIANE.
ALBERT HOA.

Nile. Orléans, 24 avril 1838.

Monsieur l'éditeur de l'Abeille.

J'ai vu avec surtout de surprise que de peine, l'article que vous avez publié dans votre numéro d'aujourd'hui touchant la petite réunion inaugurale qui a eu lieu dimanche dernier chez madame Boyer.

Quoique je sois très sensible aux éloges personnels que vous avez bien voulu m'adresser, et de la part que naturellement je dois prendre à ceux prodigués à mes cœurs, je dois vous faire observer que dans des réunions telles que celles-ci, qui sont tellement intimes qu'elles ne peuvent pas être de famille, puisque c'est de professeur à élèves; je ne puis ni ne dois admettre un procédé comme celui que vous venez d'établir, c'est-à-dire de publier un compte rendu public de ce qui a eu lieu dans une réunion particulière, et surtout d'imprimer au vil des noms qui ne se sauvent aucunement de célébrité. Une telle manière d'agir obtient à ces réunions leur principal charme, qui est la confiance qu'inspire le petit comité, et détournait un plaisir qui n'est réel qu'autant qu'on y met aucune importance. Aussi donc, M. l'éditeur, je vous prie instamment pour vous quelques charmes, je vous invite et nous vous invitons tous à venir nous prodiguer vos bravos et vos approbations, le retentissement de deux mains qui se frappent ne doit pas parvenir dans laquelle nous désirons tous concentrer nos succès.

Un l'honneur d'être avec considération, monsieur Professeur, votre tout dévoué. BROUARD.

Nous ne pouvons nous refuser à l'insertion de la lettre qu'on vient de lire et nous admettons sans difficulté la réclamation de M. Brouard. A vrai dire nous ne pouvons croire qu'elle lui soit personnelle, le nom, le talent de M. Brouard appartiennent au public, et comme professeur de chant il ne peut prétendre à réduire la publicité dont sont ordinairement avec les personnes de son état et de toutautre parel, mais quoiqu'il en soit dans aucun détail, réserve que nous approuvons de sa part, nous n'avons pas de peine à découvrir le sens et l'objet de sa réclamation, et nous connaissons franchement que dans le nombre des personnes qui ont figuré dans cette intimes nous, ale, il en est une qui ne le nom n'a rien pas de parasite. C'est un fort que nous avons pour ce qui lui nous ne laissons pas à offrir nos excuses à la personne qui, seule peut-être, a le droit de se plaindre de nous dans cette circonstance.

Nous ignorons qu'un tout, c'est que l'article qui est l'objet de la réclamation de M. Brouard ne nous a été dicté que par les intentions les plus pures et les plus bienveillantes, et que, comme dont le savoir M. B. le fait de cette publication n'est peut-être pas tout à fait sans excuse.

ANNONCE DE L'ARRIVÉE DU PRINCE DE JOINVILLE A NORFOLK

Environ quinze jours avant l'arrivée prochaine de M. le Prince de Joinville, nous avons reçu avis de cette époque de la Havane, il arrivera directement à Norfolk. Cependant, une lettre de Norfolk, fait nous venons d'avoir communication, nous donne à connaître que le commandant Montdidier, attaché à la mission de Washington pour recevoir le prince, qui se préparait se faisaient à Norfolk pour en recevoir son Altesse. Le prince était attendu à bord du vaisseau Hercule, et qu'avec les autres bâtiments qui l'accompagnent, doivent demeurer à Hampton Road pendant les trois mois que doit durer la tournée du prince de Joinville dans les Etats Unis. Nous ignorons si ce changement de dispositions peut influer sur son voyage à la Nouvelle Orléans, et nous pensons que bientôt nous recevrons à cet égard des dépêches précises. Mais nous n'en sommes pas moins empressés de faire part de ces nouvelles à nos lecteurs.

Sur la Circulaire du Ministre du Commerce.

Si les détails de finance poussent toujours se traiter en tumulte, et en ne voulant point de leur marché; mais pour peu que ils sont de retentissement au dehors, ils tardent grossissent, souvent sans mesure, et de graves conséquences viennent empirer des maux qu'ils ne sont plus que mortalités, soit en se les exagérant, soit en montrant l'étranger sans sa confiance. C'est pre-sentiment que, a lieu à l'égard de notre crise commerciale, et les discussions plus ou moins volubiles, plus ou moins tombées en raison, ne sont pas à nous. Bien des journaux, et des sociétés, ont considérablement influé sur notre crédit à l'étranger, et l'ont en grande partie ruiné. L'exagération, qui toujours vient en aide aux partis, est prise au pied de la lettre à l'étranger, et les effets qu'en peut peut modifiant sur les fonds, concernent au lion toute leur malignité. Ces réflexions, nées d'une circulaire du ministre du commerce français, peuvent servir à nous remettre sur la voie, à nous faire envisager à quel point il est temps de ne plus donner contre nous les armes de l'ennemi, et à quel point il est sûr et souvent plus temps d'en parer les coups lorsque nous nous avons vent.

C'est au moment où les banques se sont entendues pour reprendre les paiements, c'est au moment où les banques des partis vient se valoir, et où, en raisonnant, elle veut prouver à tous que le système des banques locales, avant cette manière, en tant qu'il s'en dégage des abus qu'y auront introduits les dilations, qu'on veut exagérer, nos plaintes actuelles, de nos ressources locales, le retentissement de deux mains qui se frappent ne doit pas parvenir dans laquelle nous désirons tous concentrer nos succès.

Un l'honneur d'être avec considération, monsieur Professeur, votre tout dévoué. BROUARD.

Nous ne pouvons nous refuser à l'insertion de la lettre qu'on vient de lire et nous admettons sans difficulté la réclamation de M. Brouard. A vrai dire nous ne pouvons croire qu'elle lui soit personnelle, le nom, le talent de M. Brouard appartiennent au public, et comme professeur de chant il ne peut prétendre à réduire la publicité dont sont ordinairement avec les personnes de son état et de tout autre parel, mais quoiqu'il en soit dans aucun détail, réserve que nous approuvons de sa part, nous n'avons pas de peine à découvrir le sens et l'objet de sa réclamation, et nous connaissons franchement que dans le nombre des personnes qui ont figuré dans cette intimes nous, ale, il en est une qui